



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	42
Votants par procuration	7
Absents	7
Total des votes	49

4.1

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 octobre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

**ELUS PRESENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEEN, M. RABEL, M. BESSARD, M. FOU COURT, MME VANBESIEEN, M. LEBOUCHER, MME DUHAMEL, MME CACAUX, M. VETEL, MME MONTIER

**ELUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. LAMY A MME DUONG, M. TIMON A M. DARMOIS, MME DUVAL A MME ROSA, MME MONLON A MME GAUTIER, MME QUESNEY A MME DUTILLOY, M. ROBILLOT A MME CACAUX

**ELUS ABSENTS :**

M. GIRARD, M. BARRE, M. LEFRANCOIS, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BINET, M. BAPTIST

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. CALMESNIL

**N°DEL\_0099\_2024 Création d'un poste de responsable des budgets**

Le départ de la collectivité de l'agent en poste actuellement au service finances sur les fonctions de « responsable des budgets de la communauté de communes de Pont-Audemer-Val-de-Risle est l'occasion de poursuivre la simplification de la gestion administrative et notamment la refacturation entre ville et CCPAVR.

En effet, ce poste est actuellement rattaché au tableau des effectifs de la Ville de Pont Audemer et fait l'objet d'une refacturation annuelle à la CCPAVR.

Il est donc proposé de supprimer le poste du tableau des effectifs « Ville » et de le créer au tableau des effectifs « CCPAVR ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L313-1 et L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

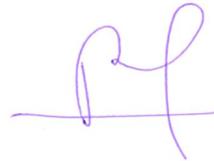
**CONSIDÉRANT** la nécessité de rattacher le poste de responsable des budgets de la CCPAVR à la Communauté de Communes,

**CONSIDÉRANT** l'organisation des missions au sein du service financier

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** la création d'un poste de responsable des budgets de la Communauté de Communes
- **DE CRÉER** en conséquence un poste à temps complet de catégorie B dans la filière administrative (grade de rédacteur, rédacteur principal 1ère ou 2ème classe) en fonction du profil du candidat recruté
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la communauté de communes au titre des emplois permanents

Pont-Audemer, le 4 novembre 2024  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL